

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
(ARCHIVES DEPARTEMENTALES)**

**Tarifs de reproduction et de réutilisation**

La reproduction n'est possible qu'à condition que les documents soient :

- aisément identifiables et librement communicables ;
- et dans un état matériel permettant leur manipulation et leur numérisation.

Les Archives départementales ne prennent pas en charge la reproduction des supports supérieurs au format A3, ni des plans calques, ni des films.

Les documents reliés, fragiles ou dont l'encre requiert des mesures particulières de conservation ne sont pas photocopiables et ne peuvent faire l'objet que d'une numérisation.

L'appréciation des conditions de reproduction est à la discrétion des Archives départementales.

**TARIFS DE REPRODUCTION**

Les administrations de l'État, des collectivités ou de leurs groupements sont exonérées en-deçà de 20 reproductions et sont exonérées pour leurs fonds, dans le cadre de demandes ponctuelles.

Déposants et donateurs de fonds privés sont exonérés pour leurs fonds, dans le cadre de demandes ponctuelles.

Photocopies

Dans la limite de 100 copies maximum par an.

- 0,15 € le format A4 en noir et blanc
- 0,35 € le format A3 en noir et blanc

En cas d'envoi postal : 5 € (minimum de perception)

Prises de vues numériques

De 1 à 100 vues, documents jusqu'au format A3 (numérisation par appareil photographique numérique ou scanner) : 0.25 € la vue avec un tarif forfaitaire plancher de 1 €.

Au-delà du format A3 ou de 100 vues : les demandeurs sont invités à se déplacer pour procéder eux-mêmes aux photographies en salle de lecture ou de recourir aux services d'un prestataire privé, qui assurera, aux frais du demandeur, la prise de vue aux Archives départementales, selon les conditions fixées par l'établissement.

Les vues sont livrées sous forme numérique uniquement.

Le transfert sur un support amovible fourni par le demandeur est gratuit.

En cas d'envoi par mail (dans la limite de 10 vues) ou via la plate-forme d'échanges de fichiers du Département de la Haute-Savoie (dans la limite des possibilités techniques de la plate-forme) : gratuit.

2,75 € le CD ou 5 € le DVD. En cas d'envoi postal : 5 € par CD ou DVD (minimum de perception).

Fourniture des fichiers-images issus des campagnes de numérisation

Si l'image est déjà en ligne sur Internet : il est possible de la télécharger gratuitement.

Si l'image n'est pas en ligne sur Internet : si les Archives départementales disposent néanmoins déjà d'une reproduction, elles peuvent la faire parvenir selon les moyens cités ci-dessus (gratuitement par mail, via la plateforme d'échanges de fichiers ou par téléchargement sur un support fourni par le demandeur).

S'il s'agit d'images numérisées consultables en ligne, le demandeur doit indiquer le nombre d'images souhaitées avec la description précise de leur contenu (exemple : images du recensement de la population de la commune de XXX pour l'année 1872).

La mise à disposition peut entraîner un coût lié aux moyens techniques mis en œuvre. Les Archives peuvent prendre en charge directement la fourniture des images portant sur un faible volume dans la mesure de leurs moyens. En revanche, en cas de demande portant sur un nombre important de fichiers, leur mise à disposition pourra être assurée par l'hébergeur, dans la mesure de ses disponibilités, qui pourra facturer cette opération.

## **TARIFS DE RÉUTILISATION COMMERCIALE DES IMAGES ISSUES DES CAMPAGNES DE NUMERISATION**

La redevance est fixée conformément à la grille ci-dessous :

De 1 à 100 vues : gratuit.

De 101 à 10 000 vues 0,5 € par vue et par an

De 10 001 à 50 000 vues 0,1 € par vue et par an

De 50 001 à 100 000 vues 0,05 € par vue et par an

De 100 001 à 500 000 vues 0,02 € par vue et par an

De 500 001 à 1 000 000 vues 0,01 € par vue et par an

Au-delà de 1 000 000 vues 0,008 € par vue et par an